

ACTEURS D'UNE COLLECTIVITÉ
SUR LE TERRITOIRE DES HAUTS-
DE-FRANCE, VOUS SOUHAITEZ
FAVORISER L'ACCÈS POUR TOUS
À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ?

P.A.N.I.E.R.S.

Pour l'Accès à une Nourriture
Inclusive, Écologique,
Régionale et Solidaire

LE DISPOSITIF P.A.N.I.E.R.S. PROPOSE :

- **De lever les obstacles au bien-être alimentaire pour les personnes en situation de précarité :**
 - Des produits bio locaux de saison pour tous
 - Un accompagnement durable vers le bien-être alimentaire
- **De soutenir l'agriculture biologique régionale :**
 - S'appuyer sur les agriculteurs bio du territoire
 - Des prix rémunérateurs pour les producteurs



● BIO EN HAUTS-DE-FRANCE ●
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique



Les Jardins de Cocagne
Hauts-de-France



Le **dispositif P.A.N.I.E.R.S.** (*Pour Accès à une Nourriture Inclusive, Écologique, Régionale et Solidaire*) est issu de l'union de trois acteurs régionaux de l'agriculture biologique :



Bio en Hauts-de-France : l'association des agriculteurs biologiques des Hauts-de-France, ouverte à tous les acteurs de la filière.



Réseau des AMAP Hauts-de-France : l'association régionale des Associations Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et des fermes en AMAP



Les jardins de Cocagne Hauts-de-France : l'association qui allie l'insertion par le travail, le cahier des charges de l'agriculture biologique et la distribution en circuit court

POURQUOI ?

Pour contribuer à la réduction des inégalités sociales, alimentaires et sanitaires

- Pour permettre la relocalisation de la production et de l'alimentation
- Pour favoriser la construction et la consolidation de filières bio équitables
- Pour offrir à tous les habitants de votre territoire une alimentation saine et de qualité

POUR QUI ?

Des personnes et familles en situation de précarité, pour qui l'accès à une alimentation saine et durable est parfois difficile. Ce public cible sera identifié sur chaque territoire par les structures relais partenaires (CCAS, épicerie sociale et solidaire, structures de réinsertion, associations).

SUR CHAQUE TERRITOIRE

Un comité de pilotage/territoire, qui réunit :

- Les producteurs
- Les structures-relais
- Les usagers (1 représentant-e/structure-relai, élu pour 2 ans par tous les usagers du dispositif dans sa structure)
- La collectivité

Ce COPIL est animé par la structure coordinatrice (une de nos 3 structures).

Ces acteurs se mettent d'accord, au lancement du projet, sur la rédaction et la signature d'une application locale de la Charte.

Ils évaluent et assurent le suivi du dispositif sur le territoire : bilans annuels, utilisation des outils régionaux d'évaluation.

Ils décident ensemble des orientations du projet : perspectives de développement au travers de nouvelles structures-relais, de nouveaux producteurs, nouvelles actions d'accompagnement : choix d'organiser une conférence, un repas, etc.

Transmet la charte locale présentant le projet local à financer.

Transmet les bilans et fait remonter les difficultés, besoins, et propositions d'amélioration.

FONDS DE DOTATION

Commission d'orientation et d'agrément

- Un collège usagers
- Un collège producteurs
- Un collège structures-relais
- Un collège collectivités

Fait remonter du terrain les éventuelles difficultés et pistes d'amélioration pour le fonctionnement du dispositif dans son ensemble.

Fait des propositions au CA.

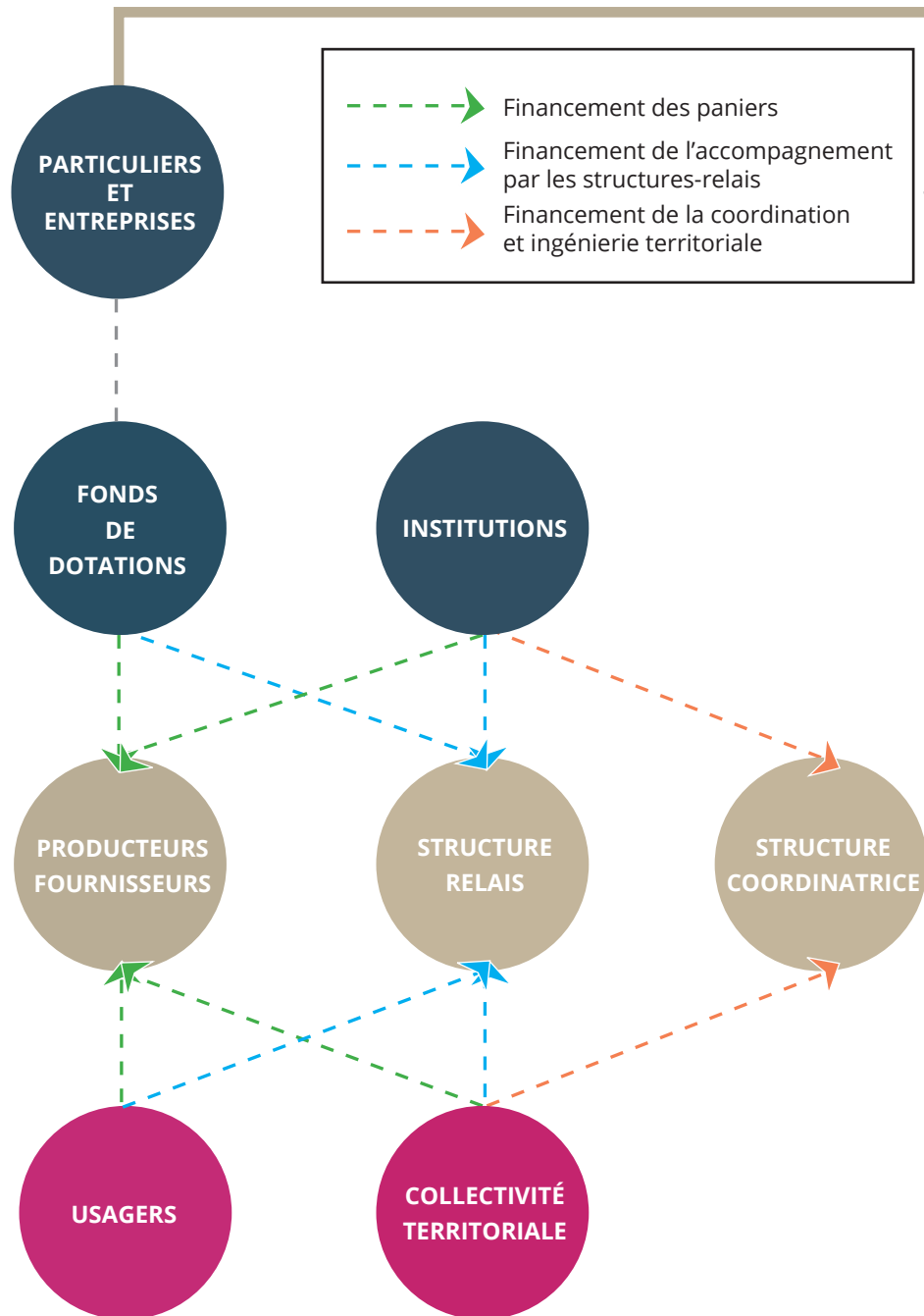
Examine les projets territoriaux et leur adéquation avec la Charte et propose les projets à financer au CA.

Un rapporteur de la Commission fait le lien avec le CA

Conseil d'administration
3 membres de droit :

- 1 représentant Bio HDF
- 1 représentant AMAP HDF
- 1 représentant des Anges Gardins

MODÈLE ECONOMIQUE



Les paniers sont financés par le **fonds de dotation**, qui finance également une partie du coût des ateliers animés par les structures relais.

La **collectivité territoriale** finance l'ingénierie et la coordination du dispositif par la structure coordinatrice Bio en Hauts-de-France et ses partenaires le réseau des AMAP Hauts-de-France et les Anges Jardins. Elle peut également abonder au financement du travail d'animation des structures-relais.

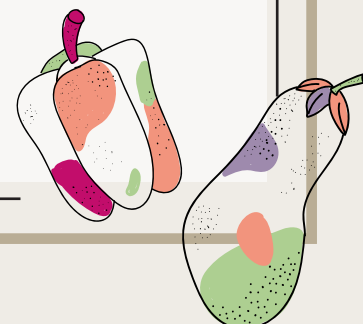
Les **institutions** telles que la région, les départements ou les services décentralisés de l'Etat financent également l'ingénierie et la coordination prioritairement, et le travail des structures relais éventuellement.

Les **usagers** financent une partie des paniers et une partie du travail des structures relais.

Le **fonds de dotation** finance directement les paniers auprès des agriculteurs. Il peut également financer une partie du coût des ateliers-cuisine directement aux structures-relais.

La **structure coordinatrice** ne reçoit que les sommes devant financer son travail d'ingénierie et de coordination.

La **collectivité territoriale** et les **institutionnels** peuvent également financer les structures relais pour le travail d'accompagnement des usagers.



**VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ET ÉCHANGER
AVEC NOUS SUR LA FORME QUE PEUT PRENDRE
VOTRE ENGAGEMENT ?
CONTACTEZ-NOUS !**



• **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** •
Groupement Régional de l'Agriculture biologique

www.bio-hautsdefrance.org

Raphaëlle Delporte
r.delporte@bio-hdf.fr
07 87 32 36 27
Sophie Rosblack
s.rosblack@bio-hdf.fr
07 87 32 85 80



www.amap-hdf.org

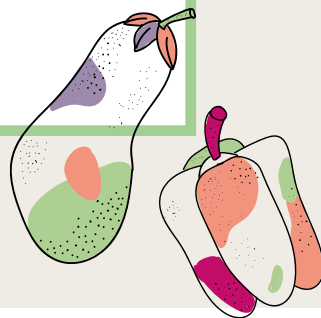
Céline Régulski
celine.regulski@amap-hdf.org
06 34 28 73 25



Les Jardins de Coagne
Hauts-de-France

www.reseaucocagne.asso.fr

Jean-Baptiste Duthoit
jbduthoit@afeji.org
07 86 01 02 80



WWW.PANIERS-HDF.FR